



Ville de Lautrec
81440

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L 2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2018.

Le budget primitif 2018 a été adopté le 09 avril 2018 par le Conseil Municipal de Lautrec.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes. Le budget 2018 a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité communale.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2018 se sont élevées à **1 218 032.90€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2018
011 –Charges à caractère général	324 640.00
012- Charges de personnel	610 434.43
014- Atténuation des produits	58 785.00
65- Autres charges de gestion courante	195 424.30
66- Charges financières	28 749.17
67- Charges exceptionnelles	
042- Opération d'ordre	
TOTAL	1 218 032.90

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

La fiscalité :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2017.

Taxe d'habitation :17.85%

Taxe sur le Foncier Bâti : 15.45%

Taxe sur le Foncier Non Bâti :109%

Cotisation Foncière des Entreprises :25.61%

Les dotations

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 580 460€

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent **1 566 634.37€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2018
013 -Atténuation de charges	8 939.49
70 -Produits des services, du domaine et vente	101 324.60
73- Impôts et Taxes	704 635.83
74- Dotations et participations	655 080.32
75- Autres produits de gestion courante	73 525.05
76-Produits financiers	4.14
77- Produits exceptionnels	6 769.94
042 –Opération d’ordre entre section	16 355.00
Total	1 566 634.37
<i>002- Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>222 527.94</i>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement est de **557 003.75€**

Opération	CA 2018
Opération 10 : Grosses réparation	10 782.18
Opération 10003 : Acquisition bâtiment	74 383.19
Opération 10005 : Voirie	3 255.83
Opération 10009 : Acquisition matériel	27 718.00
Opération 16001 : Extension réseaux	32 947.30
Opération 17002 : Réfection salle polyvalente	25 602.50
Opération 17 004 : Gros Travaux	34 404.80
Opération 18003 : Aménagement groupe scolaire	1 299.69
Opération 18005 : Travaux Eglise	30 469.61
Opération 18007 : Signalétique village	3 164.38
16 : Emprunt et dettes assimilées	153 051.59
040 Opération d'ordre (travaux régie)	16 355.00
Déficit investissement reporté	143 569.68
TOTAL	557 003.75

Les projets d'équipement et de travaux représentent **244 027.48€** du total et portent essentiellement sur les domaines suivants :

- l'acquisition des bâtiments Route de Castres
- l'acquisition de mobiliers
- l'extension des réseaux (eau –électricité) chemin de la bade
- la mise aux normes de l'électricité et de la lumière au Gymnase « Jacques Mazens »
- la sécurisation du terrain d'honneur par la pose d'une clôture
- les travaux en partenariat avec le Conseil Paroissial (Réfection de l'éclairage et l'installation de 2 cloches supplémentaires à la Collégiale Saint-Rémy- Travaux de réfection à l'Eglise de Saint-Pierre).

Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement est de **317 436.67 €** et se répartit de la manière suivante :

Chapitre	CA 2018
10 : FCTVA –Taxe d'aménagement	44 144.91
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	175 859.68
13 : Subvention d'investissement	96 247.79
Acquisition matériel zéro phyto (Agence de l'eau)	13 428.45
Aire multisports (DETR- CNDS)	55 538
Travaux Eglise (Conseil Paroissial)	25 281.34
Acquisition Tablettes numériques (Etat)	2 000
16 : Emprunts et dettes assimilées	201.90
165 : Dépôts et cautionnement reçu	982.39
TOTAL	317 436.67€

***Excédents de fonctionnement capitalisés :**

Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent à affecter à la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, il est décidé lors du vote du budget d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement par une inscription en recette pour 2018 de 175 859.68€ au compte 1068.

ETAT DE LA DETTE

En 2018, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt.

L'endettement de la Commune se compose de 7 emprunts à taux fixe.

Le remboursement du capital des emprunts représente 152 059.39€.

Cette année, fin du prêt contracté en 2013 pour l'acquisition de deux véhicules et d'une tondeuse

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses

Les dépenses d'exploitation se composent essentiellement des charges liées à l'entretien des réseaux et du lagunage, à l'entretien des pompes du poste de relevage, à la consommation d'électricité, aux honoraires de Véolia pour le recouvrement de la taxe d'assainissement et aux charges de personnels mis à disposition par le budget de la Commune.

Il n'y a aucun emprunt sur le budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses d'exploitation de l'année 2018 s'élèvent à **40 341.59€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2018
011 –Charges à caractère général	7 545.61
012- Charges de personnel	13 196.26
014- Atténuation des produits	
65- Autres charges de gestion courante	2 950.65
66- Charges financières	
67- Charges exceptionnelles	75.60
042- Opération d'ordre	16 573.47
TOTAL	40 341.59

Les recettes

Les recettes d'exploitation se composent principalement de la redevance des particuliers au titre de la redevance de l'assainissement collectif.

Une aide à la performance épuratoire nous est accordée chaque année par l'Agence de l'eau

Autre recette : Une taxe de raccordement au réseau collectif d'assainissement établie à 1 500€ par raccordement d'un logement ou d'une maison d'habitation au réseau.

Ces recettes réelles d'exploitation sont complétées par des opérations d'ordre (travaux régie et amortissement)

Les recettes d'exploitation de l'année 2018 s'élève à **65 183.50**

CHAPITRE	CA 2018
70 –Ventes de produits fabriqués	34 342.80
74- Subvention d'exploitation	5 982.00
042 –Opération d'ordre entre section	24 858.70
TOTAL	65 183.50
<i>Excédent d'exploitation reporté</i>	<i>187 638.29</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les dépenses d'investissement réalisés au cours de 2018 s'élèvent **39 501.98€**

Elles correspondent :

- Aux Frais d'étude et diagnostics liés à l'opération « Assainissement Rue du Mercadial » pour 14 643.28€
- A des opérations d'ordre (travaux régie et amortissement) pour 24 858.70 €

Les recettes

Les recettes d'investissement de l'année 2018 représentent **32 923.14€**.

Elles se composent du FCTVA pour 16 349.67€ (*travaux de curage et rénovation du lagunage en 2016*) et d'opération d'ordre correspondant à l'amortissement des biens pour 16 573 .47€.

A cette somme, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté de 9 029.47€